

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2021

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00013 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Conséquences de l'événement Covid-19 » figurant en page 18 de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, sur l'organisation et les comptes de l'association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 21, 22 et 23 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 04/06/2021

P/SARL AUDIT EUREX,

Claude MAURICE

Co-gérant, Associé

Commissaire aux comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Prêts	808 999	21 067	787 932	736 841
Total I	808 999	21 067	787 932	736 841
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	166 560		166 560	124 808
Divers				
Disponibilités	229 293		229 293	236 086
Total II	395 852		395 852	360 894
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 204 852	21 067	1 183 785	1 097 735

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Bilan**

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	756 086	736 397
Autres fonds propres sans droit de reprise	756 086	736 397
Fonds propres avec droit de reprise	256 208	258 214
Autres fonds propres avec droit de reprise	256 208	258 214
Réserves		
Report à nouveau	104 423	111 133
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 417	-14 435
Situation nette (sous-total)	1 114 300	1 091 309
Total I	1 114 300	1 091 309
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 042	2 544
Dettes fiscales et sociales	119	1 609
Autres dettes	1 815	2 272
Produits constatés d'avance	64 508	
Total IV	69 485	6 425
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 183 785	1 097 735

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	3 040	4,09	3 040	6,06		
Ventes de biens et de services						
Produits de tiers financeurs	71 315		47 159		24 156	51,22
Concours publics et subventions d'exploita	61 247	82,37	47 159	93,94	14 088	29,87
Ressources liées à la générosité du public	10 068	13,54			10 068	
Autres produits			5 731	11,42	-5 731	-100,00
Total I	74 355	100,00	55 929	111,42	18 425	32,94
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	73 495	98,84	66 595	132,66	6 900	10,36
Salaires et traitements	75	0,10			75	
Autres charges	302	0,41			302	
Total II	73 871	99,35	66 595	132,66	7 277	10,93
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	484	0,65	-10 665	-21,25	11 149	-104,53
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	804	1,08	5 264	10,49	-4 460	-84,72
Repr./ provisions, dépréciations et transfer	3 537	4,76	4 867	9,70	-1 330	-27,34
Total III	4 341	5,84	10 131	20,18	-5 790	-57,15
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	6 174	8,30	5 000	9,96	1 174	23,48
Intérêts et charges assililées	949	1,28	7 291	14,52	-6 342	-86,99
Total IV	7 123	9,58	12 291	24,48	-5 168	-42,05
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 782	-3,74	-2 160	-4,30	-622	28,77
3. RESULTAT COURANT avant imp	-2 298	-3,09	-12 826	-25,55	10 527	-82,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total VI						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	119	0,16	1 609	3,21	-1 490	-92,60
Total des produits (I + III + V)	78 696	105,84	66 060	131,60	12 636	19,13
Total des charges ((II + IV + VI + VII	81 113	109,09	80 495	160,35	618	0,77
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 417	-3,25	-14 435	-28,75	12 017	-83,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Prestations en nature	5 680		12 554		-6 874	-54,75
Bénévolat	25 378		31 893		-6 515	-20,43
TOTAL	31 058		44 447		-13 389	-30,12
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
Mise à disposition gratuite	2 539		5 919		-3 379	-57,09
Personnel bénévole	25 378		31 893		-6 515	-20,43
TOTAL	31 058		44 447		-13 389	-30,12

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 183 785 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 2 417 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2021 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Initiative Chablais est une plateforme d'initiative locale membre du réseau national Initiative France. La plateforme aide les créateurs, repreneurs en apportant son expertise sur le financement d'un projet.

Elle peut également participer à financer leur projet s'ils prévoient de recourir à un prêt bancaire à l'aide de dispositifs financiers.

Le dispositif principal est le prêt d'honneur de la plateforme, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 23 000 € remboursable entre 3 et 7 ans. Son octroi est accompagné d'un parrainage par un chef d'entreprise afin de faire bénéficier le créateur/repreneur de l'expérience d'un « aîné ».

Celui-ci peut être cumulé avec un prêt d'honneur "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et le prêt « Entreprise Remarquable » pour les projets incluant une dimension sociétale et/ou développement durable.

A compter de 2018, nous avons également pu mobiliser le PTZ CDC (Prêt à taux Zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations), soit en complément du prêt d'honneur Initiative, soit en prêt seul.

Les porteurs de projet ayant bénéficié d'un prêt de la plateforme font ensuite partie du « Club des créateurs » invités à des conférences, formations, événements pour développer leur réseau.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, événements pour promouvoir ses activités.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'association a contacté individuellement l'ensemble des porteurs de projet ayant un prêt d'honneur en cours à la survenance de l'évènement afin de leur proposer un report de leurs échéances de 3 à 6 mois. Cette disposition a été retenue par environ 1/3 des porteurs de projet.

La structure n'a pas eu recours à l'activité partielle et a mis en place des solutions autres que du présentiel pour assurer la poursuite de son activité (télétravail, visioconférence, rendez-vous téléphoniques) afin de continuer le soutien aux porteurs de projet déjà financés ou en cours de financement (tenue des comités d'agrément notamment).

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir sans que la continuité d'exploitation ne soit remise en cause.

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	755 271			808 999
Total	755 271			808 999
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	18 430	6 174	3 537	21 067
Total	18 430	6 174	3 537	21 067
ACTIF NET				787 932



ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan****Immobilisations financières**

29 nouveaux prêts ont été débloqués en 2020 pour un montant global de 261 600 €.

1 prêt a été considéré en 2020 comme irrécouvrable pour une somme nette de garantie de 840 €.

Des écarts de remboursement BPI France ont été constatés en 2020 pour 109 € sur des prêts soldés en 2019.

55 prêts d'honneur ont fait l'objet d'un report d'échéances entre 3 à 6 mois sur demande de l'emprunteur.

Cette mesure a généré un report total d'un montant de 35 343 €.

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2020 :

- Prêts d'honneur création : 284 659 €

- Prêts d'honneur reprise : 481 942 €

- Prêts d'honneur croissance : 42 398 €

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 975 559 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	808 999	220 985	588 014
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	166 560	166 560	
Charges constatées d'avance			
Total	975 559	387 545	588 014
Prêts accordés en cours d'exercice	261 600		
Prêts récupérés en cours d'exercice	206 922		

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION FSE 2018 SOLDE	3 537
SUBVENTION FSE 2019 SOLDE	13 627
SUBVENTION FSE 2020	47 939
SUBVENTION FSE 2021	56 586
SUBVENTION REGION AURA 2020	7 457
SUBVENTION REGION AURA 2021	7 922
APPORT AVEC DROIT DE REPRISE REGION AURA 2019 SOLDE	25 000
MECENATS 2020 SOLDE	4 172
COTISATIONS 2020 SOLDE	320
Total	166 560

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	18 430	6 174	3 537	21 067
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	18 430	6 174	3 537	21 067
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		6 174	3 537	
Exceptionnelles				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2020 de 808 999 €, 59 333 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 21 067 €.

Les prêts d'honneur n'étant pas repartis à l'issue de la période de report, faute de signature du mandat de prélèvement, ont été dépréciés

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

à hauteur de 50 % des échéances qui auraient dû être prélevées jusqu'au 31 décembre 2020, sans considération d'une garantie de celles-ci par BPI France.

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re	736 397	-5 719	25 408		756 086
Fonds propres avec droit de re	258 214	-2 005			256 208
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	111 133	-6 710			104 423
Excédent ou déficit de l'exercic	-14 435	14 435		2 417	-2 417
Situation nette	1 091 309		25 408	2 417	1 114 300
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	1 091 309		25 408	2 417	1 114 300

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2020 :

- Fonds propres de fonctionnement : 105 592 €
- Fonds propres de prêts : 1 008 708 €

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2020 :

- Trésorerie de fonctionnement : 8 517 €
- Trésorerie de prêts : 220 776 €

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 485 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 042	3 042		
Dettes fiscales et sociales	119	119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 815	1 815		
Produits constatés d'avance	64 508	64 508		
Total	69 485	69 485		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	2 610
FRAIS PUBLICITE NON PARVENUS	432
Total	3 042

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
SUBVENTION FSE 2021	56 586		
SUBVENTION REGION AURA 2021	7 922		
Total	64 508		

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Cotisations statutaires	3 040
TOTAL	3 040

Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	49 912		11 135		200	61 247
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						61 247

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	2 417	
Fonds de prêts	3 586	
Part du résultat sur gestion conventionnée	3 586	
Part du résultat sur gestion libre		1 169

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		3	3	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	1

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission dédiée à temps plein à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais accompagnée d'une assistante à hauteur d'un mi-temps jusqu'en mai 2020 (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

Informations sur les dirigeants**Rémunérations allouées aux dirigeants**

Les membres du bureau de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.

La directrice de l'association Initiative Chablais n'est pas rémunérée.

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêts accordés en 2020 mais non encore décaissés au 31/12/2020 (11 projets)	85 000
Autres engagements donnés	85 000
Total	85 000

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	25 378	31 893
Prestations en nature	5 680	12 554
Dons en nature		
Total	31 058	44 447
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	2 539	5 919
Prestations	3 141	6 635
Personnel bénévole	25 378	31 893
Total	31 058	44 447

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Autres informations

les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).

- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.

Evaluation en fonction du temps passé (nombre de séances * nombre de personnes * nombre d'heures pour les comités d'agrément et nombre de mois de parrainage * 1/2 h de parrainage par mois par parrain pour les parrainages des créateurs) multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 57,28 € en 2020).

Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de clôture de l'exercice.